

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 28/2021**

---

**TITRE :** Soutien aux infrastructures décentralisées des Premières Nations

---

**OBJET :** Eau, infrastructures, droits issus de traités

---

**PROPOSEUR(E) :** R. Don Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont

---

**COPROPOSEUR(E) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc

---

**DÉCISION** Adoptée; 1 objection; 2 abstentions

---

**ATTENDU QUE :**

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 25 : Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures;
- B. Le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées considère la crise de l'eau et du logement des Premières Nations comme une source de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA des Premières Nations, ce qui a motivé l'Appel à la justice 4.1 :
- i. Nous demandons à tous les gouvernements de respecter les droits sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones en veillant à ce que les Autochtones disposent des services et des infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques. Tous les gouvernements doivent immédiatement s'assurer que les Autochtones ont accès à des logements sécuritaires, à de l'eau potable et à une nourriture adéquate;
- C. La résolution 53/2019 de l'APN, *Droit de la personne à de l'eau potable salubre*, reconnaît et affirme le droit de

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**28 – 2021**  
Page 1 de 3

la personne à une eau potable de qualité. Le droit de la personne à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de la personne par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010;

- D. Les Premières Nations et tous les Canadiens possèdent le droit de la personne fondamental à de l'eau potable salubre. De plus, depuis la crise de Walkerton en 2000, les gouvernements provinciaux ont fait de l'eau potable une priorité pour toutes les municipalités alors que le gouvernement fédéral n'a pas suivi leur exemple à l'égard des Premières Nations;
- E. Depuis l'élection du gouvernement libéral fédéral actuel en octobre 2015, l'élimination d'ici cinq ans de tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des Premières Nations constitue une priorité de premier plan dans les lettres de mandat du premier ministre destinées au Cabinet. Cependant, cet engagement ne concerne que les biens financés, non les systèmes individuels;
- F. Comblé le déficit d'infrastructures d'ici 2030 est un engagement important du gouvernement fédéral envers les Premières Nations;
- G. Dans tout le pays, des Premières Nations n'ont toujours pas accès à une eau potable de qualité ni à des infrastructures adéquates;
- H. Au Canada, un grand nombre de Premières Nations manquent d'infrastructures, en particulier celles qui possèdent des systèmes d'infrastructures décentralisés, tels que des puits, des citernes et des fosses septiques, qui ne font pas partie des priorités du gouvernement fédéral et qui ne sont pas financés de manière adéquate;
- I. La nation crie de Samson compte en permanence plus de 130 avis visant ses puits d'eau individuels. Depuis de nombreuses années, un grand nombre de résidents ne peuvent pas consommer leur eau.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Canada de travailler immédiatement en partenariat complet avec les Premières Nations pour élaborer un plan et une approche destinés à combler tous les manques d'infrastructures d'ici 2030, notamment en ce qui concerne les systèmes décentralisés, et de mettre sur pied des groupes de travail régionaux composés de titulaires de droits pour répondre à leurs véritables besoins en matière d'infrastructures, y compris en ce qui concerne les systèmes décentralisés.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---


**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**28 – 2021**  
Page 2 de 3

2. Enjoignent à l'APN de demander au Canada de trouver une solution à tous les avis concernant la qualité de l'eau potable parmi les Premières Nations, y compris ceux visant les systèmes individuels, et de déterminer des mécanismes de financement pour aider les Premières Nations à répondre à leurs besoins dans ce domaine.
3. Enjoignent à l'APN de demander au ministre des Services aux Autochtones de s'entretenir avec les Premières Nations, y compris la nation crie de Samson, au sujet de l'élaboration d'un plan visant à régler les problèmes d'infrastructures actuels et à éliminer les avis persistants concernant la qualité de l'eau potable.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**28 – 2021**  
*Page 3 de 3*